Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Janvier 2023

Samedi 18 février 2023

13h à 16h30

Au Golf Continental

(toutes les informations à l'intérieur)

Prochaine assemblée conseil municipal

6 février 2023, à 19 h,

à l'édifice municipal

MICHEL AUCOIN

Maire

- Régie d'aqueduc - Sainte-Victoire en fête

RÉJEAN CHAMPAGNE

conseiller

- Comité de démolition
- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER

conseiller

- Urbanisme- - Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut) - Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) - Ruralité
- Minéraux Mart - Sainte-Victoire en fête

CATHERINE FAUCHER

conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC) - Politique culturelle régionale
- Comité régional de développement social (CRDS) - Comité de démolition
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

MICHEL ROY

conseiller

- Bibliothèque
- Ressources humaines
- Régie d'aqueduc - Voirie
- Loisirs
- Sainte-Victoire en fête

FRANÇOIS COURNOYER

conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité
- Comité de démolition

PASCALE POULIN

conseillère

- Bibliothèque (substitut)
- Ressources humaines
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 224
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration
NATHALIE GIRARD
POSTE 221
ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur municipal
DANIEL COUTU
POSTE 231
dcoutu@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE
ÉDITION 38-01

TAXES 2022

Veuillez noter que les comptes de taxes municipales pour l'année 2023 seront postés le 26 janvier 2023. La date limite pour effectuer le premier versement est le 1er mars 2023. Vous pouvez le faire par votre institution financière, par chèque, par débit ou en argent au bureau municipal (498, rang Sud) selon les heures d'ouverture. Pour toutes questions ou informations, vous pouvez communiquer avec madame Nathalie Girard au 450 782-3111 poste 221.

PLAISIRS D'HIVER

Samedi le 18 février 2023 aura lieu la journée d'activités hivernales pour tous dans le cadre de « Plaisirs d'hiver ». Cela aura lieu de 13h à 16h30 au Golf Continental (1567, chemin des Patriotes, Sainte-Victoire-de-Sorel). Je vous invite à consulter l'horaire complet de la journée dans votre journal municipal, sur notre site web et notre page Facebook. Je vous invite également à y participer en grand nombre !

BACS EXCÉDENTAIRES

Les étiquettes pour les bacs excédentaires sont maintenant disponibles au coût de 120$ chacune. Vous devrez venir au bureau municipal (498, rang Sud) pour en faire l'achat. Notez que les étiquettes sont obligatoires lorsque vous voulez mettre plus d'un bac à déchets lors de la collecte hebdomadaire.

COURSES SUR NEIGE

L'évènement de courses de VTT, motocross et côte à côte sur neige dans le cadre du circuit « Quad Racing Québec » sera de retour dans notre municipalité, le 4 février 2023 au parc Armand-Péloquin (347, montée Sainte-Victoire). C'est un évènement à ne pas manquer pour les amateurs de VTT!

REMERCIEMENTS GUIGNOLÉE

Je tiens à remercier tous les citoyens pour leur grande générosité envers les plus démunis. Encore cette année, la collecte de dons a été une réussite. Madame Joane Cournoyer, responsable de la Guignolée a pu redonner aux citoyens la somme de 7 444$. Merci à tous ceux et celles qui, par leur don, ont pu mettre de la joie dans le cœur des gens dans le besoin

Michel Aucoin, Maire

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO #408-22 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR FINANCER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2023, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 408-22 intitulé : Règlement #408-22 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 17 janvier 2023.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO #409-22 – CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2023, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 409-22 intitulé : Règlement #409-22 – Concernant la démolition d'immeubles.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 17 janvier 2023.

Stéphanie Dumont

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE REGLEMENT # 410-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 290-06 ADOPTÉ LE 16 JANVIER 2023

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. À la suite du processus de consultation publique, le conseil a adopté le 16 janvier 2023 un projet de règlement intitulé « Second projet de règlement # 410-22 modifiant le Règlement de zonage # 290-06 ».

2. Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

   La disposition susceptible d'approbation référendaire a pour objet :

   - D'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé de deux à trois pour les bâtiments principaux situés dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3.

3. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées et de leurs zones contiguës respectives.

   Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de la disposition du projet peuvent être obtenus au centre administratif de la municipalité, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi, entre 8h00 et 16h30 ou par courriel à info@saintevictoiredesorel.qc.ca.

   Une copie du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

   Pour être valide, toute demande doit :

   - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
   - Être reçue au bureau de la municipalité ou par courriel à info@saintevictoiredesorel.qc.ca au plus tard le 26 janvier 2023;
   - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 16 janvier 2023 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 16 janvier 2023, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Localisation des zones visées

La zone commerciale-résidentielle Cr-3 est visée par le projet de règlement. Celle-ci couvre les côtés nord et sud de la rue Solange-Cournoyer ainsi que les propriétés situées du côté est du rang Sud, allant du 499 rang Sud jusqu'au 515 rang Sud. La zone Cr-3 comprend également l'éventuel prolongement de la rue Solange-Cournoyer vers le sud-est sur le lot 5 969 720, situé au nord du Parc Armand-Péloquin, et sur une partie du lot 4 130 380 et une partie du lot 4 130 501, situées sur le côté nord de la montée Sainte-Victoire, à l'est du Parc Armand-Péloquin. L'illustration des zones concernées par le règlement peut être consultée au centre administratif de la municipalité. L'illustration des zones concernées peut également être demandée par courriel à info@saintevictoiredesorel.qc.ca.

6. Absence de demande

La disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être inclue dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au centre administratif de la Municipalité, situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi, entre 8h00 et 16h30 ou sur le site internet de la municipalité au http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 18ème jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le mercredi 21décembre 2022, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Avis de motion et adoption du Premier projet de règlement #410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06

4- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Avis de motion et adoption du Premier projet de règlement #410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU qu'un plan projet d'implantation d'habitations multifamiliales (immeubles comptant six logements répartis sur trois étages) sur les lots situés du côté nord de la rue Solange-Cournoyer a été déposé par un promoteur;

ATTENDU que selon le plan projet d'implantation déposé, des entrées charretières mitoyennes sont prévues afin que chacune d'entre elles donne accès à deux immeubles;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage # 290-06 présentement en vigueur, les entrées charretières mitoyennes desservant les habitations multifamiliales ne sont pas autorisées que sur le chemin des Patriotes et la montée Sainte-Victoire;

ATTENDU que l'implantation d'entrées charretières mitoyennes permettrait de faciliter l'aménagement des allées de circulation menant aux espaces de stationnement;

ATTENDU que le nombre d'étages maximal autorisé pour tout nouveau bâtiment dans la zone Cr-3 est de deux;

ATTENDU que la construction d'habitations multifamiliales comptant six logements répartis sur trois étages dans la zone C-3 permettrait une densification urbaine du village, où le nombre de terrains vacants est restreint;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

ET résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement # 410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.6 *Aire de stationnement* est modifié au sous-article 4.6.1 *Entrée charretière*. L'article 4.6.1 se lit dorénavant comme suit :

4.6.1 Entrée charretière

Les *entrées charretières* doivent respecter les normes du tableau suivant en fonction du type d'*usage* exercé sur la propriété. Elles doivent être implantées à un minimum de 45 centimètres (18 pouces) de toutes limites de lots. Nonobstant ce qui précède, une *entrée charretière* peut être mitoyenne lorsqu'elle dessert deux lots distincts occupés dans les deux cas par une *habitation multifamiliale*.

Tableau 1	
Usage	**Largeur maximale entrée charretière**
Agricole	12 mètres (39,37 pieds)
Commercial	11 mètres (36,09 pieds)
Industriel	11 mètres (36,09 pieds)
Résidentiel	6 mètres (19,69 pieds) 8 mètres (26,25 pieds) si l'entrée charretière est mitoyenne

* La partie <u>soulignée</u> représente la modification apportée.

<u>Article 3</u>

L'article 7.4 *Normes d'implantation pour les zones commerciales-résidentielles (Cr) et commerciales-industrielles (Ci)* est modifié par l'ajout d'une colonne correspondant à la zone Cr-3 dans le tableau 7. L'article 7.4 se lit désormais comme suit :

7.4 Normes d'implantation pour les zones commerciales-résidentielles et commerciales-industrielles

Les normes d'implantation pour les zones commerciales résidentielles (Cr) et commerciales industrielles (Ci) sont déterminées au tableau 7.

		Tableau 7		
Zones	***Cr-1 et Cr-2***	***Cr-3***	***Cr-4, Cr-5, Cr-6***	***Ci-1 et Ci-2***
	mètres (pieds)	*Mètres (pieds)*	*Mètres (pieds)*	*mètres (*pieds*)*
Marge de recul avant minimale	7,5 (24,6)	7,5 (24,6)	12 (39,4)	12 (39,4)
Marge de recul arrière minimale	6 (19,7)	6 (19,7)	9 (30)	9 (30)
Marge de recul latérale minimale	3 (9,84)	3 (9,84)	4,5 (15)	4,5 (15)
Somme minimale des marges de recul latérales	6 (19,7)	6 (19,7)	10 (33)	10 (33)
Pourcentage maximum d'occupation au sol				
bâtiment principal	30 %	30 %	30 %	30 %
bâtiment accessoire	20 %	20 %	20 %	20 %
Pourcentage maximum total d'occupation au sol	50 %	50 %	50 %	50 %
Nombre d'étages				
minimale	1	1	1	1
maximale	2	3	2	2

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la loi.

Adopté à l'unanimité.

4- Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée publique de consultation au sujet du second projet de Règlement #410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06, tenue à 19h00 à l'édifice municipal le lundi 16 janvier 2023 sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière et Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment.

Les personnes présentes ont pu demander de l'information sur le second projet de Règlement #410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06.

L'assemblée a été levée à 19h10.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée publique de consultation au sujet du Règlement #409-22 – Concernant la démolition d'immeubles, tenue à 19h30 à l'édifice municipal le lundi 16 janvier 2023 sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière et Xavier Rajotte, inspecteur et bâtiment.

Les personnes présentes ont pu demander de l'information sur le Règlement #409-22 – Concernant la démolition d'immeubles.

L'assemblée a été levée à 19h50.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 16 janvier 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption des procès-verbaux du 5 décembre (assemblées extraordinaire et ordinaire) et du 21 décembre 2022

4- Comptes

5- Adoption du Règlement #408-22 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023

6- Adoption du Règlement #409-22 – Concernant la démolition d'immeubles

7- Nomination du comité de démolition

8- Adoption du second projet de Règlement #410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06

9- Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #411-23 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel

10- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 52, rue du Parc

11- CPTAQ, demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 800

12- Reddition de comptes TECQ 2019-2023

13- Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021

14- Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)

15- Adoption du budget initial 2023 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la résidence de Ste-Victoire -de-Sorel

16- Adhésions professionnelles des employés municipaux

17- Tourisme région Sorel-Tracy, offre de partenariat

18- Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes

19- Activité de loisir – Semaine de relâche 2023

20- Achat d'un déchiqueteur

21- Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, Campagne annuelle 2022-2023 : Appareils à signes vitaux muraux

22- Correspondance

23- Varia

24- Période de questions (20 minutes)

25- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption des procès-verbaux du 5 décembre (assemblées extraordinaire et ordinaire) et du 21 décembre 2022

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter les procès-verbaux du 5 décembre (assemblée extraordinaire et ordinaire) et du 21 décembre (assemblée extraordinaire) 2022, tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Budget 2022	Période	Cumulatif
Administration générale	894 764 $	47 500.71 $	797 184.02 $
Sécurité publique	642 035 $	10 219.49 $	658 408.81 $
Voirie et réseau routier	588 540 $	51 792.18 $	568 330.52 $
Hygiène du milieu	376 669 $	1 210.90 $	380 547.18 $
Urbanisme, développement & logement	150 801 $	299.97 $	102 808.97 $
Loisirs & culture	333 409 $	15 399.90 $	316 841.61 $
Financement	905 782 $	125.00 $	906 777.15 $
Immobilisation			
Loisirs	165 000 $	- $	188 130.21 $
Voirie	150 000 $	43 275.25 $	142 994.69 $
Administration	75 000 $	- $	1 998.52 $
Total	**4 282 000 $**	**169 823.40 $**	**4 064 021.68 $**

LISTE DES COMPTES AU 16 JANVIER 2023

	Budget 2023	Période	Cumulatif
Administration générale	985 865 $	73 563.54 $	73 563.54 $
Sécurité publique	794 970 $	4 242.65 $	4 242.65 $
Voirie et réseau routier	513 450 $	24 513.25 $	24 513.25 $
Hygiène du milieu	417 000 $	13 113.31 $	13 113.31 $
Logement social	4 450 $	- $	- $
Urbanisme, développement & logement	79 900 $	5 007.89 $	5 007.89 $
Loisirs & culture	361 465 $	5 468.84 $	5 468.84 $
Financement	1 007 900 $	- $	- $
Immobilisation			
Loisirs	70 000 $	- $	- $
Voirie	300 000 $	- $	- $
Administration	75 000 $	- $	- $
Total	**4 610 000 $**	**125 909.48 $**	**125 909.48 $**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis

2022-151 : Minéraux Mart (Construction industrielle, agrandissement)

5- Adoption du Règlement #408-22 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil adopte le Règlement #408-22 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023 tel que présenté lors du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 5 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

6- Adoption du Règlement #409-22 – Concernant la démolition d'immeubles

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil adopte le Règlement #409-22 – Concernant la démolition d'immeubles tel que présenté lors du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 5 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

7- Nomination du comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement #409-22 concernant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoie un comité de démolition constitué en vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), et que Ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil (leur mandat est renouvelable);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Et résolu unanimement de nommer les conseillers suivants sur le comité de démolition :

M. le conseiller François Cournoyer

M. le conseiller Réjean Champagne

Mme la conseillère Catherine Faucher

Adopté à l'unanimité.

8- Adoption du second projet de Règlement #410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU qu'un plan projet d'implantation d'habitations multifamiliales (immeubles comptant six logements répartis sur trois étages) sur les lots situés du côté nord de la rue Solange-Cournoyer a été déposé par un promoteur;

ATTENDU que selon le plan projet d'implantation déposé, des entrées charretières mitoyennes sont prévues afin que chacune d'entre elles donne accès à deux immeubles;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage # 290-06 présentement en vigueur, les entrées charretières mitoyennes desservant les habitations multifamiliales ne sont pas autorisées que sur le chemin des Patriotes et la montée Sainte-Victoire;

ATTENDU que l'implantation d'entrées charretières mitoyennes permettrait de faciliter l'aménagement des allées de circulation menant aux espaces de stationnement;

ATTENDU que le nombre d'étages maximal autorisé pour tout nouveau bâtiment dans la zone Cr-3 est de deux;

ATTENDU que la construction d'habitations multifamiliales comptant six logements répartis sur trois étages dans la zone C-3 permettrait une densification urbaine du village, où le nombre de terrains vacants est restreint;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

ET résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement # 410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 410-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 290-06

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.6 *Aire de stationnement* est modifié au sous-article 4.6.1 *Entrée charretière*. L'article 4.6.1 se lit dorénavant comme suit :

4.6.1 Entrée charretière

Les *entrées charretières* doivent respecter les normes du tableau suivant en fonction du type d'*usage* exercé sur la propriété. Elles doivent être implantées à un minimum de 45 centimètres (18 pouces) de toutes limites de lots. Nonobstant ce qui précède, une *entrée charretière* peut être mitoyenne lorsqu'elle dessert deux lots distincts occupés dans les deux cas par une *habitation multifamiliale*.

Tableau 1	
Usage	**Largeur maximale entrée charretière**
Agricole	12 mètres (39,37 pieds)
Commercial	11 mètres (36,09 pieds)
Industriel	11 mètres (36,09 pieds)
Résidentiel	6 mètres (19,69 pieds) 8 mètres (26,25 pieds) si l'entrée charretière est mi-

* La partie <u>soulignée</u> représente la modification apportée.

<u>Article 3</u>

L'article 7.4 *Normes d'implantation pour les zones commerciales-résidentielles (Cr) et commerciales-industrielles (Ci)* est modifié par l'ajout d'une colonne correspondant à la zone Cr-3 dans le tableau 7. L'article 7.4 se lit désormais comme suit :

7.4 Normes d'implantation pour les zones commerciales-résidentielles et commerciales-industrielles

Les normes d'implantation pour les zones commerciales résidentielles (Cr) et commerciales industrielles (Ci) sont déterminées au tableau 7.

		<u>Tableau 7</u>		
Zones	***Cr-1 et Cr-2***	***Cr-3***	***Cr-4, Cr-5, Cr-6***	***Ci-1 et Ci-2***
	mètres (pieds)	*Mètres (pieds)*	*Mètres (pieds)*	*mètres (*pieds*)*
Marge de recul avant minimale	7,5 (24,6)	7,5 (24,6)	12 (39,4)	12 (39,4)
Marge de recul arrière minimale	6 (19,7)	6 (19,7)	9 (30)	9 (30)
Marge de recul latérale minimale	3 (9,84)	3 (9,84)	4,5 (15)	4,5 (15)
Somme minimale des marges de recul latérales	6 (19,7)	6 (19,7)	10 (33)	10 (33)
Pourcentage maximum d'occupation au sol				
▪*bâtiment principal*	30 %	30 %	30 %	30 %
▪*bâtiment accessoire*	20 %	20 %	20 %	20 %
Pourcentage maximum total d'occupation au sol	50 %	50 %	50 %	50 %
Nombre d'étages				
▪*minimale*	1	1	1	1
▪*maximale*	2	3	2	2

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la loi.

Adopté à l'unanimité.

9- Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #411-23 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel

M. le conseiller François Cournoyer donne avis de motion et dépose un projet de règlement #411-23 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.saintevictoiredesorel.qc.ca.

10- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 52, rue du Parc

CONSIÉDÉRANT que la requérant projette d'agrandir la maison mobile sise au 52, rue du Parc vers la ligne de lot avant (côté sud) afin d'y aménager un vestibule et une troisième chambre à coucher;

CONSIDÉRANT que les dimensions de la chambre à coucher projetée seraient de 4,6 mètres par 4,6 mètres (15 pieds par 15 pieds);

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation réalisé par Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 250 de ses minutes, la maison mobile faisant l'objet de la demande de dérogation mineure se trouve à 11,4 mètres (37,4 pieds) de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT qu'avec l'agrandissement projeté de 4,6 mètres (15 pieds) vers la ligne de lot avant, la maison mobile se trouverait à 6,8 mètres (22,3 pieds) de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de zonage # 290-06, une marge de recul avant de 7,5 mètres (24,6 pieds) s'applique à toute maison mobile située dans la zone Rm-1;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté ne respecterait donc pas la marge de recul avant de 7,5 mètres (24,6 pieds) prescrite dans la zone Rm-1;

CONSIDÉRANT qu'avec la présence d'ouvertures (porte et fenêtres) sur le mur avant de la maison mobile, il serait beaucoup plus simple de procéder un agrandissement vers l'avant que vers l'arrière;

CONSIDÉRANT que la présence de l'installation septique à l'arrière de la maison rend difficile un agrandissement de la maison mobile vers l'arrière;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée par le requérant porte sur une distance de seulement 70 centimètres (2,3 pieds);

CONSIDÉRANT que la résidence voisine du côté est ne fait pas face à la rue du Parc et que la résidence voisine du côté ouest se trouve à 9 mètres (29,5 pieds) de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée de causerait aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

ET résolu unanimement que le conseil municipal, sous recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 52, rue du Parc et formée par le lot 5 096 316 du Cadastre du Québec visant à réduire la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale à 6,8 mètres (22,3 pieds).

Adopté à l'unanimité.

11- CPTAQ, demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 800

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal recommande l'acceptation de la demande de Madame Clarisse Ménard et Monsieur Armand Ménard auprès de la CPTAQ, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 800, sur une superficie de 410,1 mètres carrés (0,04101 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE les demandeurs désirent vendre leur terre agricole et conserver un emplacement résidentiel bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi, où se trouvent une résidence construite en 1972, un atelier construit en 1973 ainsi que trois bâtiments accessoires;
- QUE les demandeurs désirent conserver une superficie de 5410,1 mètres carrés, soit 410,1 mètres carrés de plus que ce qui est permis en vertu de l'article 103 de la loi;
- QUE l'emplacement visé par la demande est une lisière de terrain comprise entre un bâtiment accessoire et une plantation de pins blancs, qui permet de contourner adéquatement le bâtiment en question;
- QUE la superficie faisant l'objet de la demande (410,1 mètres carrés) est négligeable;
- QUE l'objet de la demande ne concerne pas une nouvelle utilisation à une fin autre que l'agriculture
- QUE l'emplacement visé par la demande ne présente aucun potentiel agricole;
- QUE le projet demandé n'aurait aucun impact préjudiciable sur le milieu agricole;
- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

12- Reddition de comptes TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

Et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

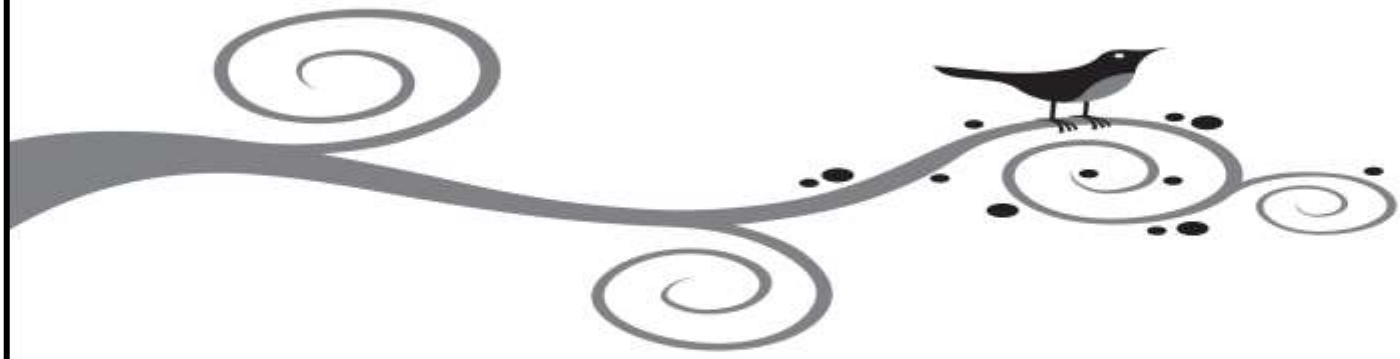

450 746 7000

Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 03 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

13- Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dépose annuellement Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un bilan relatif à la Stratégie municipale d'économie de l'eau potable, qui dresse l'état de la situation et le portrait des actions progressives à mettre en place dans le contexte de la Stratégie 2019-2025;

CONSIÉDRANT QUE ce Bilan demeure l'étape essentielle pour mesurer l'utilisation de l'eau potable au sein de la municipalité, ce qui en fait la base fondamentale de toute démarche d'économie d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a procédé à l'analyse du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement transmis le 10 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE les outils complétés ont été approuvés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021 et s'engage à mettre en place les actions identifiés afin de réaliser les objectifs d'économie d'eau potable pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

14- Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY), telles que présentées. La quote-part annuelle pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est fixée 143 736.00 $ (soit 11 978.00 $ par mois).

Adopté à l'unanimité.

15- Adoption du budget initial 2023 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la résidence de Ste -Victoire-de-Sorel

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adopte le budget initial 2023 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la résidence de Sainte-Victoire-de-Sorel située au 1, rue Oscar.

QUE la municipalité soit redevable pour 10% du budget d'exploitation de l'ensemble immobilier 1933, et que la somme due par la Municipalité est établie à 3 099$.

Adopté à l'unanimité.

16- Adhésions professionnelles des employés municipaux

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède au paiement des cotisations annuelles des employés municipaux membres d'associations professionnelles. Pour l'inspecteur municipal, l'adhésion à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.) s'élève à 110.00 $ taxes incluses. Pour la directrice générale, l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) s'élève à 495.00 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

17- Tourisme région Sorel-Tracy, offre de partenariat

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adhère à la campagne promotionnelle touristique 2023-2024 à titre de membre avec visibilité, pour un montant de 120.00$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

18- Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes. Il s'agit des propriétés pour lesquelles les taxes n'auront pas été payées depuis 3 ans (solde dû depuis 2020-2021-2022). Les propriétaires recevront un avis afin de les informer de la situation et de la marche à suivre afin de régulariser leur dossier.

QUE la directrice générale soit nommée pour agir à titre d'enchérisseuse pour le compte de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre des ventes pour taxes 2023;

QUE l'agente à l'administration soit nommée à titre d'enchérisseuse suppléante pour le compte de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre des ventes pour taxes 2023, advenant que la directrice générale ne puisse être présente.

Adopté à l'unanimité.

19- Activité de loisir – Semaine de relâche 2023

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accorder un budget de 2 000 $ plus taxes à la technicienne en loisir, afin d'organiser différentes activités pour la semaine de relâche 2023.

D'accorder un budget de 350 $ plus taxes pour la tenue d'un atelier Heure du conte à la Bibliothèque Nicole-Martel.

La programmation complète sera rendue disponible aux citoyens sur le site web et la page Facebook de la municipalité, ainsi que dans le journal Les Plumes.

Adopté à l'unanimité.

20- Achat d'un déchiqueteur

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser l'achat d'un déchiqueteur pour le bureau municipal, pour un montant maximal de 750 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

21- Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, Campagne annuelle 2022-2023 : Appareils à signes vitaux muraux

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie la Campagne annuelle 2022-2023 de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel visant l'acquisition des appareils à signes vitaux muraux dans toutes les chambres et tous les départements de l'hôpital, pour un montant de 200.00 $.

Adopté à l'unanimité.

22- Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

1) CPTAQ, dossier 384535 – Demande de révision d'une ordonnance (rejeté)

2) CPTAQ, dossier 435258 – Avis de décision (autorisation conditionnelle)

3) CPTAQ, dossier 438827 – Avis de conformité

4) Coopérative de Services Internet Pierre-De Saurel, Facturation des services Parcs Branchés et Internet – Secteur public, considérant la réduction de la subvention de la MRC de Pierre-De Saurel pour ces services

5) Ville de Sorel-Tracy, nouveau projet d'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés

6) Association pulmonaire du Québec, adhésion à la campagne annuelle *Villes et municipalités contre le Radon* (matériel promotionnel numérique fourni gratuitement)

7) Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, remerciement pour l'aide financière accordée à l'organisme

8) École Secondaire Bernard-Gariépy, demande de commandite – Expo sciences locale édition 2022-2023

23- Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

24- Période de questions (20 minutes)

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

25- Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

REMERCIEMENTS GUIGNOLÉE

Malgré le contexte actuel, les gens de Sainte-Victoire ont été plus que généreux. La guignolée a réussi à récolter la somme de 7444$. Avec cet argent, des cartes cadeaux ont été achetées et remises aux gens inscrits.

Par la même occasion, les enfants enregistrés à l'Arbre de Joie ont reçu de magnifiques cadeaux.

Merci énormément aux gens de Sainte-Victoire.

Joanne Cournoyer

Coordonnatrice

MAÇONNERIE Desrosiers Inc.

RBQ: 2646-1939-45

• Brique
• Bloc
• Pierre

Résidentiel - Commercial - Industriel - Institutionnel

Tél.: (450) 742-6842

Fax sur demande

www.maconneriedesrosiers.com

maconneriedesrosiers@videotron.ca

NOUVELLE TARIFICATION

Étiquette pour bac excédentaire

120$ / étiquette

À récupérer auprès de votre municipalité

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bac excédentaire

001

2023

MRC de Pierre-De Saurel

*Bac à déchets (noir)

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

ALERTES MUNICIPALES

MISE À JOUR DES INFORMATIONS

Afin d'être avisé d'un bris d'aqueduc ou d'une fermeture de route, il est temps de vous inscrire aux alertes municipales si ce n'est pas déjà fait. Vous pouvez le faire gratuitement en visitant le site web de la municipalité au www.saintevictoiredesorel.qc.ca.

Si vous êtes inscrit au service d'alerte municipale; il est temps pour vous d'aller mettre vos informations à jour afin de continuer à être informé lorsque c'est nécessaire.

Avis aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel qui désirent s'inscrire aux futures activités de loisirs

À compter de maintenant,
il y aura une nouvelle façon de procéder pour les inscriptions.

Activités du midi à l'école Sainte-Victoire (parascolaire)

Camp de jour

Activités et fêtes

Saison de Dek hockey

Saison de Soccer

https://stevictoiredesorel.appvoila.com/fr

Vous devez obligatoirement vous créer un compte d'accès sur l'application de loisirs **Voilà!**, en cliquant sur l'onglet ***S'INSCRIRE***

Il est important de créer votre compte utilisateur avant le 15 février 2023 si vous voulez inscrire votre enfant aux activités estivales suivantes: soccer, Dek hockey, camp de jour.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2023

Janvier : lundi le 16 janvier
Février : lundi le 6 février
Mars : lundi le 6 mars
Avril : lundi le 3 avril
Mai : lundi le 1er mai
Juin : lundi le 5 juin
Juillet : lundi le 3 juillet
Août : lundi le 14 août
Septembre : lundi le 11 septembre
Octobre : lundi le 2 octobre
Novembre : lundi le 6 novembre
Décembre : lundi le 4 décembre

stc Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

450 boulevard Poliquin, local 650
Sorel-Tracy, Qc, Canada
J3P 7R5

450-743-3336

Sans frais :1-833-703-3336

info@stcpierredesaurel.ca

450-746-7828

Rejoindre le service de transport adapté

Téléphone : 450-746-7827

Sans-frais : 1-855-751-7827

Réservation en ligne

Pour effectuer une réservation en ligne, inscrivez-vous sur notre plateforme :

Réserver un transport régional

Réserver un taxibus

Transport interrégional

Consulter l'horaire d'autobus

Acheter des titres

SEMAINE DE RELÂCHE

ATELIER AU SON DES HISTOIRES

mardi 28 février

9h30

Lieu: bibliothèque Nicole Martel

519, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel

VOYAGE GLISSADE ST-JEAN-MATHA

Jeudi 2 mars 2023

Heure du départ de l'autobus : 8h00

Heure de retour à Ste-Victoire : 16h30

Information et inscription:

Bianka Provencal , Technicienne en Loisirs

Téléphone: 450-782-3111 poste 228

bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

ACTIVITÉ À LA MAISON DES JEUNES

SORTIE AU SPIN

vendredi 3 mars

Inscription : Maison des jeunes le RE-PAIRS

(347-A montée Sainte-Victoire)

Roxanne Bisson, Coordonnatrice de la maison des Jeunes

maisondesjeunessteviotoire@gmail.com

Téléphone: 450-782-3112

25-26 février et 4-5 mars 2023

Chocolat chaud et café offert gratuitement lors du patin libre et du ski de fond

Chalet Pierre-Arpin et

Chalet Jean-Morin

Samedi 18 février 2023

LIEU : Club de golf continental
(1567 Ch. des Patriotes, Sainte-Victoire-de-Sorel)

13H00 À 16H30

Mascottes et animation ambulante
Musique (DJ)
Jeux Gonflables
Maquillage (le monde de Gina)
Mini-putt extérieur
Chasse aux trésors (15h30)
Mascotte des pompiers de Sorel-Tracy
Promenade en caleche

Casse-croûte

Érablière Beauchemin
Tire sur la neige ($)
Chocolat chaud et café ($)
Bar extérieur (golf continental) ($)
Pop corn
Feu et guimauves grillées

Marche hivernale animée pour tous

Avec Céline Gariépy

10h00 à 11h00

Départ: golf continental

Venez nourrir les mésanges

Animation Le moulin à vent
Kiosque des jeux d'antan
La course volante

INFORMATION: BIANKA PROVENÇAL, COORDONNATRICE DES LOISIRS
450-782-3111 POSTE 228 OU BPROVENCAL@SAINTEVICTOIREDESOREL.QC.CA

CALENDRIER COLLECTE 2023

JANVIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 30	24	25	26	27	28	29

MAI 2023

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Soccer 2023

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

SI TU ES NÉ EN 2018 OU AVANT, LE SOCCER C'EST POUR TOI!

Inscription:

NOUVELLE FAÇON DE PROCÉDER POUR LES INSCRIPTIONS EN LIGNE:

En ligne: 22 février au 9 mars 2023

https://stevictoiredesorel.appvoila.com/fr/

Une fois votre profil créé et accepté par la municipalité

Veuillez: **1-Cliquer sur l'onglet Loisirs**

2- Cliquer sur l'onglet Activités afin de procéder à l'inscription de votre enfant

LOISIRS

assurez-vous que votre enfant soit enregistré sur votre profil dans l'onglet *Les membres de ma famille* avant de faire son inscription

Au bureau municipal: 498 rang sud, Sainte-Victoire-de-Sorel

Mercredi 22 février 2023 de 14h00 à 19h30

PAYABLE PAR CHÈQUE au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, DÉBIT ou ARGENT.
Politique de frais de retard : Après le 1er mai 2023 : 10$ de plus par enfant.
Politique de remboursement : Aucun remboursement de frais d'inscription après le 1er mai 2023
Politique de chèque sans provision : Frais de 25$ pour chaque chèque sans provision

Pour les résidents de Sainte-Victoire-de-Sorel et St-Ours	Pour les non-résidents 80$ par enfant
70$ pour le 1er enfant 56$ pour le 2e enfant 35$ pour le 3e enfant et plus	Résidents de Sorel-Tracy 70$ par enfant

Équipes:

Afin d'avoir des équipes équilibrées, aucune demande de jumelage entre les jeunes ne sera acceptée. Il est important de noter que la priorité pour former les équipes sera attribuée aux jeunes inscrits lors de la période d'inscription.

POUR INFORMATION : 450-782-3111 POSTE 228

AU SON DES HISTOIRES

avec Chantal Girard

Partez à la découverte de la voix dans cet atelier éducatif et ludique où les enfants s'amuseront à se délier la langue et jouer avec les sons que produisent leur voix, pour ensuite se laisser raconter une merveilleuse histoire !

Gratuit

Lieu: Bibliothèque Nicole Martel

519, rang Sud

Sainte-Victoire-de-Sorel

Mardi 28 février, 9h30

(Comment attraper un ours qui aime lire)

Présenté par la bibliothèque de Sainte-Victoire-de-Sorel (Nicole Martel).

communication narravox chantal girard

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS

453, rue Lindsay
Local 102, Drummondville QC J2B 1C9
Téléphone : 819 477-9515
Télécopieur : 819 477-8471
www.cevimecbtf.com

Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

CAMPING RIMBO

Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel

QUAD RACING QUÉBEC

Calendrier 2023

14 Janvier St-Samuel
489 3e Rang O, Qc G0Z 1G0

21 Janvier Baie-Du-Fevbre
286 Rue Principale, Qc J0G 1A0

04 Février Ste-Victoire-de-Sorel
345 Mnt Sainte-Victoire, Qc J0G 1T0

18 Février Saint-Célestin
560 Rue Dufresne, Qc, J0C 1G0

25 Février Ste-Perpétue
113 rue St-Charles, Qc J0C 1R0

28 Janvier Dates de Remise
11 Février

Merci à nos partenaires

Docteur de la Moto
Yamaha
Performance Ultimate
Outil Mag
AT Racing Shocks
Atelier TGB
Idéal Cargo
Boucherie Côté
Construction Stéphane Lévesque
Municipalité Saint Samuel
RM Motosport inc.
Segma Construction
NDG Sports
DP
WSP Performance
R4L
Servi-Tek
Bosco moto
Savon Expert
AMKO Logistics
Stéphane Tourgny
ADM Sport

U2R

Usinage Deux Rives Inc.

CWB

bsi. ISO 9001 Quality Management

FM66779

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire 2023

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS ENTRE LES ZONE 1 ET 5		
1 passage_Zone 1 à 5	4,25 $	2,50 $
10 passages_Zone 1 à 5	38,50 $	23,00 $
25 passages_Zone 1 à 5	85,00 $	51,00 $
Mensuel_Zone 1 à 5	84,00 $	50,50 $
Pénalité	5,00 $	
Pénalité_absence_Zone 1	10,00 $	
Pénalité_absence_Zone 2 à 5	20,00 $	
EXPRESS SOREL-TRACY / LONGUEUIL (SUR RÉSERVATION POUR LA CLIENTÈLE DU TRANSPORT ADAPTÉ)		
SL_1 passage_Hors territoire	4,25 $	2,50 $
SL_10 passages_Hors territoire	38,50 $	23,00 $
SL_25 passages_Hors territoire	85,00 $	51,00 $
SL_Mensuel_Hors territoire	84,00 $	50,50 $
SL_Mensuel_Hors territoire_ Saint-Roch-de-Richelieu	42,00 $	25,00 $
TARIF FLEXIBLE		
Flexible_Mensuel	159,75 $	95,75 $
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Gratuit	Gratuit

ZONE 1

Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel

ZONE 2

Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Roch-de-Richelieu

ZONE 3

Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert

ZONE 4

Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella

ZONE 5

Contrecœur

HORS TERRITOIRE

Varennes
Longueuil

* *TARIF RÉDUIT :*

Personne âgée de 65 ans

Étudiant à temps plein selon les critères énumérés à la page 13 du guide de l'usager

Pour une mobilité régionale **accessible!**

Au plaisir de vous voir en 2023!

KINO GYM-ATOUT
Salle de conditionnement physique

Tous nos abonnements incluent :
- Une évaluation
- Un programme d'entraînement

Cours en groupe
- Pilates (3 niveaux offerts)
- Mise en forme aînés
- Cours de golf

Programmes Jeunesse
- Amikins (2 1/2 à 5 ans)
- Cheerleading récréatif (5 à 11 ans)

Activités de gymnase
- Pratique libre (badminton, basketball, etc.)
- Locations de gymnases
- Escalade intérieure

LOCATION DE SKIS DE FOND ET DE RAQUETTES

CÉGEP SOREL TRACY
Centre sportif

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF

450 743-9127 **JOIGNEZ-NOUS!**

PHILÊMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation, arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

HORAIRE DES PATINOIRES

Lundi au jeudi	17H30 à 20H30
Vendredi	17H30 à 21H30*
Samedi	13H00 à 21H30*
Dimanche	13H00 à 21H00

**Les journées pédagogiques, les patinoires seront ouvertes selon l'horaire du samedi;*

**Du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023, elles seront ouvertes selon l'horaire du samedi;*

**Les samedis 24 et 31 décembre 2022, les patinoires fermeront à 17h00;*

**Les dimanches 25 décembre 2022 et 1er janvier 2023, les patinoires seront fermées;*

Priorité au hockey : **lundi (soir), jeudi (soir), dimanche (soir)**
chalet Pierre-Arpin

Priorité au patin libre : **Lundi (soir), jeudi (soir), dimanche (soir)**
chalet Jean-Morin

Un surveillant sera présent en tout temps lors de l'ouverture des patinoires;

** Si aucun patineur n'est présent à 21h la patinoire sera fermée.*

Vous pouvez téléphoner aux chalets des patinoires pour connaître l'état de la glace. En cas de fermeture de celles-ci, un message sur notre page Facebook (Patinoires-Ste-Victoires) sera publié.

CHALET JEAN-MORIN 450-782-3112 ET CHALET PIERRE-ARPIN 450-782-3307.

Bianka Provençal, Technicienne en loisir
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
(450) 782-3111 poste 228

DELISLE-DELISLE, AVOCAT

Me Conrad Delisle

3205-323-B, boul. Clairevue,

Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 0B2

conrad@delisleetdelisle.com

AVIS IMPORTANT
CONTRÔLEUR ANIMALIER

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Coordonnées

1605 rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

819 472-5700

Sans frais

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI

10h00 – 12h00

13h00 – 17h00

SAMEDI ET

GIMATECH
ÉLECTRIQUE INC.

B i b l i o t h è q u e S t e - V i c t o i r e

Lorsque la température ne sera pas clémente les jours de bibliothèque, veuillez appeler avant de vous déplacer ou allez sur notre Facebook, il se pourrait que la bibliothèque soit fermée ces jours-là.

Heures d'ouverture

Lundi: 19h-20h

Mercredi: 13h-14h30

Jeudi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

FACEBOOK

Aimez notre page facebook : bibliothequesaintevictoiredesorel et partagez.

Bénévolat
Plaisirs d'Hiver

La municipalité de Sainte-Victoire de Sorel est à la recherche de bénévoles pour le Plaisir d'hiver 2023

18 février 2023

Si vous êtes intéressé à nous aider la journée même, veuillez communiquer avec

Bianka Provençal, technicienne en Loisir

450-782-3111 poste 228 ou par courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

TRANSPORT

PIERCO

Ste-Victoire

MESSAGES DE
L'INSPECTEUR MUNICIPAL
Daniel Coutu 450-782-3111 #231

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

Bonne année 2023 à tous

Chers paroissiens et paroissiennes

L'année 2022 s'est terminée avec un déficit de 5,000$, heureusement compensé par le bilan positif de notre cimetière. Le déficit de la Fabrique est particulièrement dû à l'augmentation des coûts de chauffage (3000$), le prix du mazout ayant passé de 1$ le litre en début d'année à 1,54$ en décembre, le remplacement du tapis du choeur et aussi à l'annulation des offices religieux en début d'année, à cause de la pandémie. En 2023 on ne prévoit pas de réparations dispendieuses, si ce n'est les travaux d'étanchéité du clocheton sud et à un accroissement substantiel de notre contribution à l'unité des Pèlerins suite au retrait de deux paroisses (St-aimé et possiblement St-Marcel)

Malgré une année 2022 difficile pour tous, incluant notre Fabrique, on aura réussi à assurer la pérennité de notre église paroissiale et de notre cimetière paroissial (notre parc commémoratif où reposent des membres de la majorité de nos paroissiens).

Une bonne gestion du cimetière nous a aussi permis de maintenir un bilan positif à ce poste tout en le conservant en très bon état, le faisant ainsi l'un des plus beaux des environs. C'est pourquoi, malgré certaines rumeurs de fusion avec d'autres entités, nous continuerons de nous opposer à tout regroupement. Merci à la municipalité de nous aider à son entretien.

Je voudrais par la présente remercier les deux marguilliers qui nous ont quitté en décembre après trois ans de dévouement au service de notre communauté, soit : MM. Camille Courchesne et Normand Lavallée, et bienvenue à Mme Micheline Bastien et à M. Marcel Parenteau qui assumeront la relève.

On compte d'ailleurs sur vous tous pour nous aider à maintenir notre église dans son état actuel de conservation. Je voudrais par la présente remercier tous nos généreux donateurs, le conseil municipal, les membres du conseil d'administration, incluant notre préposée aux finances, notre bedeau et nos secrétaires bénévoles.

Merci à vous tous qui supportez votre Fabrique par votre présence et vos dons.

Au cours de l'année 2023, nous continuerons à vous tenir informés de la progression des dons et des travaux. Vos dons peuvent être adressés ainsi : Fabrique de Ste-Victoire, 519 Rang Sud, Ste-Victoire de Sorel, J0G 1T0. Le numéro de téléphone est le (450) 782-2127

Tout don à la Fabrique donne droit à un reçu pour fin d'impôt.

Votre conseil de Fabrique, par André Breton, président

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

BMR | Agiska Coopérative

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE
Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145
150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 · www.villelajoie.com · info@villelajoie.com

PLOMBERIE 4000 INC
Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca
Résidentiel, commercial et industriel
CMMTQ

L'ATELIER DE PEINTURE
Patrick Mathieu
Porte de maison et garage
Colonne Décorative
Persienne
450 422-0942
atelierpmathieu@gmail.com

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

Le travail de milieu pour aînés
Nous sommes là pour vous!

Ce service s'adresse aux personnes de 50 ans et plus

vivant sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Une travailleuse de milieu, qu'est-ce que ça peux faire POUR MOI….

Voici quelques exemples :

J'ai besoin d'un service mais je ne sais pas qui contacter….Nous connaissons une grande quantité de services et pourrons répondre à votre question.

Vous aimeriez rencontrer des gens faire des activités, nous pouvons vous indiquer le bon numéro de téléphone, vous informer des activités offertes et même faire la démarche avec vous.

Besoin d'être écoutée, vous vivez de l'isolement, vous vivez un événement fragilisant, votre santé vous inquiète ou vous empêche de faire certaines choses, vous vivez une situation de handicap, nous avons les solutions et vous aiderons à mettre les services en place si vous le désirez.

Avec l'inflation, vous vivez une problématique alimentaire, besoin d'aide temporaire ou permanente. Avez de la difficulté ou n'avez plus le goût de faire vos repas. Nous pouvons vous aider.

Vous avez besoin d'un déplacement, pour raison de santé ou autre situation, il existe aussi des services pour vous.

Vous avez besoin de services pour demeurer dans votre habitation ou une relocalisation et désirez mieux connaître les services disponibles pour vous, nous pouvons vous aider, vous accompagner et faire les démarches avec vous si désiré, pour une relocalisation nous vous aiderons même à choisir et visiter les endroits que vous aurez choisi. Nous assurerons le lien avec les services d'aide à la vie quotidienne avec le CLSC et les organismes ciblés.

Vous auriez besoin de plus de revenus…il y a peut-être des sommes supplémentaires auxquelles vous pourriez avoir droit ou des services gratuits dont vous pourriez bénéficier.

Vous êtes aidant(e) naturel et avez besoin de support, de répit, il existe aussi de l'aide pour vous!

Vous vivez une situation de maltraitance, négligence, vous avez le droit de vous sentir en sécurité et nous pouvons vous aider.

Vous avez de documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre, nous pouvons le faire avec vous à votre domicile ou à l'endroit de votre choix.

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et vous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**. À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre domicile.

Vous n'êtes pas certain que nous pouvons vous aider, n'hésitez pas, toutes les demandes sont importantes si elles améliorent votre bien-être!

Seulement un petit numéro de téléphone à composer,

Francine Laplante 450-881-7017 **Kim Pelletier 450-880-7017**

AAM

Acier Armature Montérégie

Claude Dufault, propriétaire
Effix Dufault, président
acieram@videotron.ca

Administration : (450) 249-0226
Usine : (450) 422-3995
263, Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc)

fournitures, pliage, pose
Pliage en chantier sur demande

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Dimanche	*22 janvier*	*10h45*
Dimanche	*29 janvier*	*10h45*
Dimanche	*5 février*	*10h45*
Dimanche	*12 février*	*10h45*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127